Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Affiché le
ID : 035-253500953-20230307-BS09_MARS2023-DE

DELIBERATION

DU BUREAU SYNDICAL

Mardi 07 Mars 2023

Date convocation : 27 Février 2023

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, au siège du SMICTOM du Sud Est, 28 rue Pierre et Marie Curie à VITRE, le Mardi 07 Mars Deux mille vingt-trois à douze heures quinze, sous la présidence de M. STEPHAN, Président.

Nombre de membres :	**10**	**Nombre de membres présents :**	**8**
Quorum :	**6**	**Nombre de pouvoirs :**	**0**
Nombre de votants :	**8**		

Etaient Présents : M. Christian STEPHAN, ***Président,***
M. Melaine MORIN, M. Patrick ROBERT, Mme Marielle MURET-BAUDOIN, Mme Isabelle CEZE, M. Claude CAILLEAU, M. Allain TESSIER, M. Christian SORIEUX, ***Vice-présidents,***

Etaient absents excusés : Mme Isabelle DUSSOUS, M. Mickaël LEFEUVRE, ***Vice-présidents,***

Assistaient également à la réunion :

Mme Christèle MERHAND, ***Responsable Finances-Personnel,***
M. Pierre-Yves BOCANDÉ, ***Directeur SMICTOM Sud Est 35,***
M. Romain MEREL, ***Responsable Pôle Déchèterie,***

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Affiché le
ID : 035-253500953-20230307-BS09_MARS2023-DE

BUREAU SYNDICAL DU 07 MARS 2023

DELIBERATION n°09 - BS 2023

(1.1 Marchés publics)

OBJET : TERRITOIRE ECONOME EN RESSOURCE : Marché de prestation d'animation sur le compostage domestique et collectif

M. Allain TESSIER, Vice-Président en charge du TER, expose :

Dans le cadre de son PLPDMA, le SMICTOM propose deux solutions de tri à la source des biodéchets à destination des habitants du territoire : la vente de composteurs pour les habitats pavillonnaires et la mise à disposition de sites de compostage partagé pour les habitats collectifs.

Depuis 2012, le SMICTOM organise des distributions de composteurs sur son territoire. Depuis 2017, 19 sites de compostage collectif ont été installés sur le territoire. L'objectif est d'intensifier la création de site de compostage collectif afin de répondre à l'obligation de proposer des solutions de tri à la source des biodéchets au 1er Janvier 2024.

Une formation est proposée lors des distributions de composteurs individuels pour le compostage domestique.

Une prestation d'animation pour le compostage collectif est développée afin d'accompagner les usagers dans le lancement et le suivi des sites de compostage partagé.

Après consultation, et analyse des offres, le Bureau syndical a décidé par délibération n°7 du 7 Février 2023 :

- **d'attribuer le lot 2- Prestation d'animation pour le compostage collectif à la Société LE GRAND R**
- **et de reporter la décision concernant le lot 1- prestation d'animation pour le compostage domestique à une séance ultérieure après organisation d'une audition.**

Analyse des offres :

Les critères retenus pour le jugement des offres et précisés dans le règlement de consultation sont les suivants :

Critère de jugement des offres	Pondération
Qualité des prestations	50%
Prix	50%

Après avoir entendu la Société Du Compost et des graines en audition, Le Bureau syndical prend connaissance du rapport d'analyse des offres :

Lot 1 : Prestation d'animation pour le compostage domestique.

NOTATION	DU COMPOST ET DES GRAINES
VALEUR TECHNIQUE (50)	43.00
VALEUR FINANCIERE (50)	50.00
NOTE GLOBALE (100)	**93.00**

L'offre de la Société Du Compost et des Graines reçue pour le lot 1, apparait comme techniquement et financièrement adaptée.

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Affiché le
ID : 035-253500953-20230307-BS09_MARS2023-DE

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU BUREAU DE SE POSITIONNER SUR L'OFFRE.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De retenir :**
  - **Pour le lot 1, l'offre de la Société DU COMPOST ET DES GRAINES**
- **D'autoriser le Président à signer et notifier le marché à intervenir avec :**
  - **La Société DU COMPOST ET DES GRAINES pour le lot 1- Prestation d'animation pour le compostage domestique, pour un montant estimé à 8 320.00 € H.T ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.**

Nombre de votants : 8
Nombre de voix pour : 8
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STEPHAN.

SMICTOM DU SUD-EST D'ILLE ET VILAINE
28, rue Pierre et Marie Curie ▪ 35500 VITRÉ
Tél. 02 99 74 44 47 ▪ contact@smictom-sudest35.fr
www.smictom-sudest35.fr

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Affiché le
ID : 035-253500953-20230307-BS09_MARS2023-DE